

**ETAU Architectes s.p.r.l.**

Rue des Fidèles, 45

**B – 1180 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 105-04.05-SR (Mme S. Roman)

N/Réf : AVL/KD/BXL-2.6/s.349

Annexe : /

Madame, Messieurs,

**Objet : BRUXELLES. Rue du Grand Hospice, 8 – Hospice Pachéco.**  
**Projet d'aménagement des combles.**

En réponse à vos courriers des 24 mai et 3 juin 2004, et suite à la réunion qui s'est tenue le 11 mai 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 9 juin 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

L'occupation des combles de l'Hospice Pachéco pour y aménager des chambres et des services pour personnes âgées, avec les conséquences qu'un tel projet produira inévitablement, ne contribuera pas à garantir la conservation et l'intégrité de ce patrimoine classé exceptionnel. En effet, la première condition mise à l'utilisation de ces grands volumes par des chambres individuelles est leur cloisonnement et l'apport de lumière complémentaire par le percement de nouvelles baies dans les façades classées, sous les corniches. Or, la toiture et les façades sont les seuls éléments d'origine qui subsistent des transformations successives et radicales que cet ensemble a subi. Les modifications envisagées constituent aux yeux de la CRMS une intervention qui modifiera de manière significative l'aspect extérieur de l'édifice qui a structuré tout le quartier du Béguinage, mais aussi la perception intérieure des charpentes qui figurent parmi les plus intéressantes du début du XIXe siècle et les plus spectaculaires qui subsistent à Bruxelles. Par conséquent, la Commission demande au CPAS de Bruxelles de réellement mettre tout en œuvre pour vérifier s'il n'existe pas une solution plus raisonnable et mieux adaptée aux soins que requièrent les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer. Elle attire une fois encore l'attention du CPAS sur les risques qui existent du point de vue de la santé à loger sous les combles – c'est-à-dire dans un lieu difficilement accessible, posant des problèmes d'évacuation rapide et sujet à des variations de température peu maîtrisables – des personnes particulièrement fragiles. On a pu mesurer, durant l'été 2003, les conséquences dramatiques des températures caniculaires sur la population âgée des grandes villes. Les techniques spéciales à mettre en place pour palier ce type de problème sont démesurées, peu raisonnables, et de telles installations – aussi performantes soient-elles – ne sont jamais à l'abri d'un incident. La Commission estime que, mis à part les conséquences négatives qu'il induit sur le patrimoine, ce projet est également très critiquable du point de vue de sa pertinence.

Si la recherche d'une alternative devait ne pas aboutir, la Commission mettrait à la réalisation du projet les conditions suivantes, sur lesquelles elle demande un engagement ferme du CPAS et des auteurs de projet avant de poursuivre leurs études :

**Cloisonnement de la toiture**

- Il ne sera porté atteinte à aucune ferme originale de la charpente et les fermes remplacées par des éléments métalliques seront restituées à l'identique.

- Les fermes resteront visibles.
- L'isolation de la toiture se fera sans démontage du revêtement en place, et en laissant les chevrons dégagés. L'intervention respectera rigoureusement le schéma accompagnant la présente demande.
- Leur traitement par une peinture ignifuge ne peut altérer leur aspect.
- Le cloisonnement des chambres, bureaux et locaux de service se fera comme indiqué sur les esquisses, c'est-à-dire en laissant les fermes existantes dégagées et apparentes du côté des locaux dont l'affectation est la plus valorisante.
- Les portes d'accès des chambres bordant les salons ou locaux communs ne seront pas déplacées dans les parois latérales. Elles ouvriront dans le couloir central, comme les autres, afin de ne pas constituer le fond de perspective des espaces sous charpentes les plus caractéristiques. L'esquisse est à corriger sur ce point.
- Les ailes bordant respectivement la rue du Grand Hospice et la rue du Canal seront dégagées de tout cloisonnement afin de conserver intactes des perspectives sur la monumentalité de la toiture. Il n'y sera installé aucun local de service. L'esquisse est donc à corriger sur ce point.
- Ces ailes abritant essentiellement des bureaux, elles seront accessibles uniquement par les ascenseurs situés à leurs extrémités. Les ascenseurs ne sont autorisés que dans les quatre pavillons d'angle de l'ensemble. Ils ne dépasseront pas le volume existant de la toiture. L'esquisse sera donc modifiée sur ce point.

#### Techniques spéciales

Les techniques spéciales seront entièrement incorporées dans le faux plafond aménagé entre le sol des combles et le 1<sup>er</sup> étage. La pulsion et la reprise de l'air se feront donc en boucle à partir de ce plénum. Aucun gainage ne sera admis en toiture.

#### Eclairage naturel des locaux

- Le placement de fenêtres de toitures de type Velux est systématiquement proscrit.
- Seules les ailes abritant les chambres, perpendiculaires à la rue du Grand-Hospice et à la rue du Canal, seront pourvues de fenêtres supplémentaires percées entre la corniche et le bandeau supérieur.
- Deux variantes ont été proposées à la CRMS qui a retenu la fenêtre la plus étroite.
- Le détail du châssis implanté à fleur de façade, avec dormant et ouvrant apparent, n'est pas accepté par la CRMS. Elle recommande le placement des châssis à même distance de la façade qu'aux autres niveaux. Les intégrer dans la maçonnerie permettrait d'augmenter la dimension de la partie supérieure, sous la corniche, tandis qu'il serait possible d'incorporer l'appui au niveau du sol. Seul un petit cadre dormant (en acier, par exemple), demeurera visible. Le schéma sera modifié en conséquence et le détail sera revu (le linteau en béton ne se justifie pas pour des baies aussi étroites; les interventions se feront en mettant de préférence en œuvre des matériaux traditionnels).

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président